

REUNIONS DE ZONES - NOVEMBRE 2019

Version 8

THEMATIQUE	QUESTION / REMARQUE	REPONSE
Offres de compétition	Nom / « Championnat Loisir » non adapté / à la def – Loisir = pas de titre en jeu Demande pour modifier -Propositions salle = rencontres ? épreuves ?	Proposer « loisir » sans préciser la notion de compétition ou de rencontre
	Remarque : les clubs disent qu'ils n'ont pas besoin du comité pour faire un championnat loisir	Certes mais l'idée est simplement de mettre les clubs en relation, de les informer et de recenser les équipes... Un Comité a également une varie capacité à développer et organiser cette pratique, au bénéfice des clubs.
	Peut-on aider les comités pour le recensement de l'offre qui est proposée par les clubs – les petits comités se sentent débordés – nécessité de prioriser et faire état des lieux	Créer une liste exhaustive des compétitions 5X5, 3X3, du format « loisir » et basket santé afin que chaque club indique ce qu'il propose au sein de son association. Cette carte d'identité du club sera demandée désormais dans le formulaire de réaffiliation.
	Basket santé : nécessité de préciser qui peut être porteur du label (club, comité, ...) ; qui peut organiser des séances ; le comité peut-il le faire sans club, ou dans un club ?	Le Comité peut, au même titre que le club, être éligible au Label, et donc ouvrir ses propres sessions de Basket Santé, sous réserve qu'il respecte toutes les conditions d'obtention du Label Basket Santé, et qu'il ait un Moniteur « Basket Santé » formé (STAPS APA et/ou Animateur Basket Santé)
Offre de licence	Cas des clubs à la fois « normaux » et « entreprise » (ex Ministère des Finances) : Dans ce cas-là, est-ce que l'extension « joueur compétition » est suffisante pour faire de l'entreprise en championnat puisque c'est au sein du même club?	Oui car nous avons dit qu'une extension JOUEUR COMPETITION permettait à un licencié de participer à toutes les pratiques proposées au sein du même club
	L'extension VxE est-elle limitée à BS, BT et BI ? Est-ce que des offres spécifiques autres proposées par les clubs sont possibles ?	L'extension VxE (donc payante) n'est limitée qu'à des pratiques proposées par des clubs moyennant un label fédéral à jour (ex. BS, BT, BI). D'autres pratiques VxE peuvent être proposées par des clubs sans extension VxE (ex. cours de soutien scolaire, etc)
	Le droit de représenter un club (pour l'AG FFBB) ne s'applique-t-il qu'au club A ? Quid d'un dirigeant qui est aussi dans un club B ?	Le licencié du club A représente le club A et jamais le club B Les Statuts types prévoient expressément que : « <i>Chaque association, et le cas échéant établissement, membre est de plein droit représentée respectivement par son Président ou son représentant légal en exercice. Toutefois, le Président d'une association peut donner mandat exprès, à une personne de son club licenciée à la FFBB, afin de représenter celui-ci</i> »
	L'assistance de niveau 1 ne devrait-elle pas être assurée par la FFBB ? (les CD ont peur d'être assaillis de questions directes des licenciés) !	Une assistance FFBB ne peut traiter, en direct, 5000 clubs. Le niveau 1 assuré par les Comités garantit la montée en compétence des référents

		locaux. Ceux-ci seront en permanence animés par l'assistance FFBB, niveau 2
Certificat médical à produire pour exercer la fonction de technicien. Pouvez-vous me préciser de quel type d'examen il s'agit et ce qui doit obligatoirement y figurer ?		Il n'y a pas de certificat médical spécifique à une fonction. Un médecin délivrera un CMNCI à la pratique du sport ou du basket ou un CMNCI à la pratique du sport ou du basket en compétition
Comment pouvons-nous traiter le cas du joueur qui a une licence 5x5, 3x3 dans le club A qui va en Université dans un autre département et qui veut faire du 3x3 dans le club B de ce département en semaine?		Voir à lui donner accès à une AST, à la condition d'être fléchée vers une entité universitaire. A débattre en Bureau Fédéral
Est-il prévu une alerte pour les Comités lors de la validation de la licence par le Club ? Si non, le Comité devra-t-il interroger tous les clubs chaque Lundi ?		En attente de la note contrôle licence par les organismes fédéraux pour une gestion simplifiée et complètement dématérialisée
Possibilité de mettre en ligne le Certificat Médical en même temps que la création de Licence ?		On doit pouvoir proposer lors du processus dématérialisé de télécharger un certificat médical, avec le format correspondant à la fonction / extension. En création, comme en renouvellement, il a été acté que les certificats médicaux seraient collectés au travers des formulaires de prise de licence dématérialisée.
Aptitudes Métiers, nous indiquons que le contrôle sera fait par les Ligues, les aptitudes métiers concernant les CD également ? (Exemples, les arbitres Départementaux)		L'entité garante des aptitudes métiers est l'IRFBB. Il est donc logique que la Ligue soit en responsabilité. Voir sous quelles formes une délégation peut être envisagée, notamment pour l'enregistrement des recyclages. Le SI mettra en œuvre la solution retenue par le métier.
Concernant les Mutations, les Comités pensent qu'il serait préférable que la qualification ne soit pas immédiate mais faite par le Comité et non par le Joueur pour éviter des erreurs entre les types 1 ou 2 en fonction des dates de mutation ? Si réponse NON, mettre très en avant que la Responsabilité incombe au Président de club pour éviter les réclamations en cas de match perdu par pénalité.		La très grande majorité des mutations se traite durant la période normale, donc avec délivrance d'un type 1. L'automatisation dans FBI a donc son sens. Dans le processus, la qualification est acquise dès la validation du club, qui bien entendu doit vérifier, et sera donc responsable s'il valide une demande non correctement justifiée. Enfin le Comité devra lui aussi valider les mutations, condition nécessaire pour l'édition de la licence dématérialisée. Règle de gestion automatique existe déjà aujourd'hui et le comité ou la FFBB restent compétents car relève de leur mission de service public.
Donner la possibilité d'annuler l'assurance sur le renouvellement		<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans le contrat d'assurance, l'annulation n'est possible que si elle est effectuée par LRAR à la FFBB au plus tard le 31 mai en cours de l'année de la licence 2. Renouvellement par tacite reconduction de l'assurance Info pour 2021, nouveau contrat d'assurance donc résiliation automatique de fait
Aura-t-on toujours la possibilité de préciser l'assurance Complémentaire pour les licences Dirigeants		Un dirigeant peut prendre une assurance complémentaire ; toutes les options seront proposées à tous les licenciés Pose par contre la question de la part complémentaire gratuite pour le pratiquant VE prévue dans le contrat d'assurance. Quel traitement ?

Voir la possibilité d'un justificatif de licence électronique pour les personnes qui doivent présenter leur licence pour obtenir des réductions	A voir avec le métier, quel serait le contenu de ce justificatif. Aucun problème pour en faire une édition FBI Clubs pour 2020-2021
Comment se passera le paiement en Ligne et qui paiera le dispositif ?	Cette fonctionnalité n'est pas encore définie. Livraison pour la saison 2021 - 2022
Avec la suppression de la licence T , plus de possibilité inter-Comités, Par exemple joueur du CD 42 prêté dans un club du 63 pour jouer en Région ?	Transformation de la licence T en AST à débattre au Bureau Fédéral du 21/12/2019
Socle/Extension quelle est la vision tarifaire pour 2020 – demande que le socle soit moins couteux que l'extension car c'est celui qui concerne ceux qui animent le club et permettent la pratique	Le travail est en cours à la FFBB et sera à conduire par les Ligues et Comités. Comme pour les tarifs des mutations nous devrions pouvoir proposer une tableur excel pour aider à faire l'exercice
Demande d'avoir la possibilité après validation de la licence d'avoir un carton virtuel avec l'ensemble des extensions +photo+numero et club retenu / AST	Nous sommes en trains de définir ce qui devrait figurer sur ce « carton licence virtuel ». Une éditions sera possible dans FBI
Coût de la licence Dirigeant – Etude à finaliser / choix comme tarif bloqué / Quota nombre de licenciés/licences offertes ou licence passion/ au niveau d'implication.....	La licence Dirigeant n'existera plus en tant que telle. Il conviendra de fixer un tarif pour le socle, tarif unique quelles que soient les fonctions exercées.
Affiliation à faciliter / coût de la création	La FFBB travaille sur la dématérialisation du processus de réaffiliation. Pour l'affiliation, obligation d'une instruction par FFBB, pas de dématérialisation prévue la saison prochaine
Conduite du changement – rôle du CD essentiel pour embarquer les clubs, la Ligue pour coordonner - Feuille de route à confirmer après CD de janvier	Les Comités seront au cœur du dispositif. La FFBB s'engage à les accompagner
Aptitudes « métiers » : le terme « métiers » est connoté « professionnel ». Ne peut-on trouver un autre terme ?	Demande prise en compte. Réflexion à mener.
Sera-t-il encore possible d'avoir une licence (socle) hors association ?	Oui, le Comité pourra toujours proposer des licences
Pourquoi limiter les AST au sein du même CD en 20/21 ?	Choix politique pour la saison 2020-2021.
Est-ce que l'AST pour les U20 est maintenue ?	Oui, cette offre existe actuellement et sera maintenue
Si un joueur bénéficie d'une AST pour un autre club et que son club d'origine met en place en cours de saison, la pratique qui était alors manquante, que se passe-t-il ? Peut-il revenir au club A ou bien l'AST est-elle valable pour 1 saison ?	Une licence ou un droit sont attribués pour une saison sportive. Opportunité ou non d'étendre la règle interdisant à un joueur de représenter au cours d'une même saison deux clubs évoluant en CF/PN ?
En fonction du renouvellement et de la typologie du licencié (jeune/senior...), est-ce que les pièces justificatives sont ciblées automatiquement ?	Oui en effet, les informations demandées seront liées à la situation du licencié. Oui exemple également avec le titre de séjour demandé selon la nationalité renseignée par le majeur
De quelle durée dispose le club pour valider la licence du licencié ? Le lien s'efface-t-il au bout d'un moment ?	Ces demandes ne sont pas soumises à une durée, à part celle de la saison durant laquelle la pré-inscription a été faite. Opportunité ou non de laisser au club la possibilité de supprimer une demande laissée sans réponse ou incomplète après un certain délai ? Prévoir des messages d'alerte ou une suppression automatique pour un joueur de CF/PN au-delà du 30 novembre ?

	Durée de validité du lien hypertexte ?	Le groupe de travail offre de licence fixera une durée, qui sera intégrée dans l'outil.
	Quelles signatures du licencié ? des représentants légaux ? du club ?	Dans le processus dématérialisé, le passage à « l'étape suivante » vaut signature
	Mutations : comment le club quitté peut-il s'opposer ?	Un club ne peut s'opposer à la démission d'un de ses licenciés, sous cas très exceptionnels (joueur sous contrat pro, joueur protégé). Le Comité qui au final valide, devra vérifier ces données, sur sollicitation possible du club quitté
	Est-ce que les CD pourraient avoir la possibilité d'utiliser une partie personnalisable de la « licence » ? Intégration d'un logo partenaire par exemple ?	Techniquement c'est envisageable, dès lors que les informations ont été préalablement renseignées dans FBI, dans de nouveaux champs à développer pour ce besoin. Susceptible de remettre en cause l'unicité de la licence, document fédéral. La FFBB n'est très favorable à cette demande (conflit de partenaires, etc.)
	Peut-il être mis en place une plate-forme test afin de pouvoir s'exercer ? (utile aussi pour la formation des clubs par les CD)	L'objectif est de disposer à compter de mars 2020 d'une plateforme test à disposition des référents de chaque Comité
	Demande de réflexion sur la possibilité de faire des AST (hors du comité pour lequel le licencié à son socle)	Choix politique pour la saison 2020-2021 de limiter au Comité du club principal
3x3	Demande d'avoir une solution de visualisation sur le ranking de tous les joueurs de tous niveau pour pouvoir créer une émulation entre les joueurs et joueuses. Y compris dans le club.	Pour visualiser le Ranking il faut aller sur le site : www.playfiba.com
	Demande de pouvoir obtenir les classements des joueuses ou joueurs par département (lorsqu'il y en a) afin de faire de la com locale	L'Eventmaker de la FIBA ne permet pas pour l'instant d'obtenir un classement par département et un classement par clubs.
	Comment gérer la période de début juillet (et les OPENS) si les clubs mettent du temps à valider les demandes de licence ?	Dès la saison prochaine, c'est le licencié qui créera ou renouvellera sa licence dans FBI, sous condition que le club soit affilié
	Pb d'enregistrement des championnats 3x3 sur FBI	C'est vrai que ce n'est pas facile car FBI n'est pas conçu pour des compétitions de 3x3 Nous devons réfléchir à une solution plus simple pour la saison prochaine. Pour cette saison nous sommes à la disposition de tous les comités qui en ont besoin pour les accompagner et les épauler dans cette démarche.
DIVERS	Pas d'infos des CD/LR sur les établissements scolaires qui font des OBC/OBL	Comme il n'y a pas de dotation, le circuit de validation est différent des OBE. Je prends note de la demande et allons regarder comment y répondre
	Possibilité de faire des extractions de données plus globales (CD) sur les OBE	Indépendamment du projet Offre de licence, toutes les demandes de nouvelles éditions peuvent être adressées à SI@ffbb.com tout au long de l'année, en spécifiant précisément les données attendues.
	Connaître le nombre de ballon OBE par Ecole	Le nombre de ballons attribué est normé et le Comité qui les reçoit sait exactement ce qui est octroyé par école

	Regarder le coût des licences Baby Basket par rapport au Mini	Pourquoi faire une différence, alors que les moyens dédiés par le biais de cet apport permettent un encadrement qui se doit d'être à la fois plus important et plus conséquent en termes de matériel Ce point sera toutefois étudié par le Bureau Fédéral.
	Demande si possibilité de séparer le Baby Basket du Mini dans l'offre de licence et l'intégrer dans l'offre VxE	La catégorie Baby fait partie des effectifs MiniBasket, ce n'est pas du VxE mais le début d'un cursus au sein d'une école de MiniBasket